Nations Unies A/C.2/58/SR.39

Assemblée générale
Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
9 janvier 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 39e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 décembre 2003 , à 17 h 30
[17]
Président : M. Chowdhury . . . . . (Bangladesh)

Sommaire

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-66223 (F)

La séance est ouverte à 17 h 30.

Organisation des travaux

1. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) dit que, la Commission ayant négocié les textes des projets de résolution restants l'après-midi même en consultations officieuses, ces textes n'ont pas encore été traduits dans les cinq autres langues officielles de l'Organisation. Il propose donc que la Commission les adopte sous leur cote actuelle, sur la base du texte anglais tel que modifié oralement, étant entendu qu'ils paraîtront plus tard dans les six langues officielles sous une nouvelle cote.

2. **M. Leglise-Costa** (France) dit que sa délégation attache une grande importance aussi bien aux projets de résolution, qui sont le fruit de longues négociations, qu'au respect des langues officielles de l'Organisation. Il ne saurait donc accepter l'adoption des projets de résolution sans en voir le texte français.

3. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la France. En respectant la règle selon laquelle les projets de résolution doivent être publiés dans toutes les langues avant leur adoption, la Commission prouverait qu'elle accorde de l'importance aux décisions qu'elle prend.

4. **M. Seth** (Secrétaire de la Commission) répond que la règle évoquée par le représentant de la Fédération de Russie stipule que les projets de résolution doivent normalement être présentés dans toutes les langues officielles. Toutefois, si la Commission n'adopte pas les projets de résolution en question avant 18 heures, la Cinquième Commission ne pourra se prononcer sur ces textes le lendemain et les travaux de l'Assemblée générale s'en trouveraient retardés. Il appartient à la Commission de décider quel équilibre il convient d'établir entre ces exigences contradictoires.

5. **Le Président** dit mesurer combien il importe que les projets de résolution soient adoptés sur la base de textes publiés dans les six langues officielles. Cela étant, il incombe aussi à la Commission de faire en sorte que les résultats de ses travaux puissent être examinés par la Cinquième Commission le lendemain. Les représentants de la France et de la Fédération de Russie ont parfaitement raison, d'un point de vue moral et peut-être aussi juridique, mais le Président les exhorte à accepter les contraintes imposées par la situation concrète où se trouve la Commission.

6. **M. Leglise-Costa** (France) dit que pour des raisons tant morales que juridiques, sa délégation reste sur ses positions. Le Président doit trancher la question.

7. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) demande si les projets de résolution restants ont des incidences sur le budget-programme. Dans la négative, la Cinquième Commission n'a pas à les examiner.

8. **Le Président** dit que les projets de résolution n'ont pas tous des incidences sur le budget-programme mais que tous doivent être adoptés à la séance en cours. Il propose de suspendre la séance le temps de consulter les délégations concernées et le Secrétariat.

La séance est suspendue à 17 h 40 ; elle reprend à 17 h 50.

9. **Le Président** annonce que le Secrétariat l'a informé que les projets de résolution peuvent être traduits dans les autres langues pendant la nuit. Il a donc décidé de convoquer une dernière séance de la Commission pour le lendemain à 11 heures.

La séance est levée à 17 h 55.